

Toulouse, le

02 DEC. 2022

Jean-Paul BOUCHE
Conseiller municipal délégué
Maire de quartier 2.1 : Saint-Cyprien
☎ 05.62.27.49.78
✉ jean-paul.bouche@mairie-toulouse.fr

A l'attention des riverains

Marine LEFEVRE
Conseillère municipale déléguée
Maire de quartier 2.3
☎ 05.62.27.42.67
✉ marine.lefevre@mairie-toulouse.fr

**Objet : Projet d'apaisement de la circulation secteur rues de Cugnaux-Sainte-Lucie
Expérimentation d'un nouveau plan de circulation**

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion publique de concertation du 14 juin 2022 lors de laquelle avait été choisi un scénario d'aménagement des sens de circulation des rues de Cugnaux, Gazagne et Sainte-Lucie, vous avez été très nombreux à nous faire part de vos remarques. Certains d'entre vous habitant dans les rues impactées plus fortement par le scénario initialement retenu, notamment les rues Gazagne et Arcs-Saint-Cyprien, mais aussi Sainte-Lucie et Tchad, nous ont fait part de leurs réserves, voire de leur opposition ferme au projet.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les habitants qui ont pris le temps d'étudier ce projet et qui nous ont fait part de leurs retours et commentaires. Cela s'inscrit dans une démarche citoyenne d'amélioration du cadre de vie de nos quartiers, à laquelle nous travaillons chaque jour avec les services de la collectivité. Par ce courrier, nous tenons à répondre à vos inquiétudes qui ont été prises en compte, et à vous présenter une solution consensuelle qui permettrait de répondre à notre objectif d'apaisement des rues de Cugnaux et Sainte-Lucie, par la création d'aménagements cyclables plus confortables et sécurisés, tout en limitant les reports de circulation sur les rues adjacentes.

Permettez-nous de vous rappeler le contexte : à l'échelle d'une ville comme Toulouse, la circulation est un sujet complexe pour lequel la Municipalité et la Métropole apportent une attention forte. Parmi tous les usagers, les mobilités actives (piétons, cyclistes) en particulier, sont devenues un enjeu majeur de politique publique en faveur de la transformation de l'espace public, de son apaisement, et sont porteuses de solutions concrètes pour répondre à l'urgence climatique et aux objectifs de santé publique. Ainsi, Toulouse Métropole a adopté un plan vélo performant pour répondre au défi de l'évolution des mobilités, en développant le Réseau Express Vélo (REV) et en favorisant les continuités cyclables sécurisées partout où c'est possible, avec un budget inédit de 100 millions d'euros pour le mandat 2020-2026. En complément du REV qui irriguera toute la Ville de Toulouse et reliera les communes membres de la Métropole, un réseau cyclable structurant est en train de se déployer sur de nombreux axes, et permet de faire des mobilités actives un outil de transformation des rues en faveur d'une meilleure répartition des usages, de l'apaisement des quartiers, d'une végétalisation accrue, et de l'attractivité des commerces et des services de proximité.

Ainsi, c'est dans cette démarche globale de sécurisation des déplacements, et suite aux nombreuses sollicitations des riverains qui nous ont alertés sur la dangerosité de certaines rues du secteur Cugnaux qu'une étude de circulation a été réalisée sur le secteur de rues allant de Patte d'Oie jusqu'au Fer-à-Cheval. Les services en charge de la mobilité ont donc étudié différents scénarios de plan de circulation et ont analysé les bénéfices et effets induits.

.../...

Les enjeux étaient multiples : apaiser les rues du Tchad, de Cugnaux, Sainte-Lucie, et les allées Maurice Sarraut, sécuriser les abords des écoles et du collège du secteur, améliorer le confort et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, encourager un changement d'habitude en allant davantage vers les transports en commun et les modes actifs (piétons, vélos), et enfin, conserver l'accès voiture pour les riverains du secteur.

En complément de la création d'une rue scolaire sur la rue du Tchad, mise en place depuis la rentrée scolaire de 2022, deux scénarios ont donc été présentés en réunion publique de concertation le 14 juin dernier. Lors de cette séance, les participants présents ont pu choisir pour la rue de Cugnaux un plan de circulation parmi deux scénarios :

- **Scénario 1** : Mise à sens unique de toute la rue de Cugnaux depuis les Arènes vers les allées Charles de Fitte ;

- **Scénario 2** : Mise à sens unique en « tête-bêche » de la rue de Cugnaux, depuis les Arènes jusqu'à la rue Gazagne, et depuis les allées Charles de Fitte jusqu'à la rue Gazagne.

A l'issue de cette réunion et suite aux votes, nous avons entériné le scénario de circulation n° 2 lors d'un courriel envoyé le 7 juillet. Ce scénario avait notamment pour objectif et pour avantage de couper les flux de transits sur la rue de Cugnaux en réduisant de plus de 50 % le nombre de véhicules empruntant cette voie chaque jour grâce à une mise à sens unique en tête-bêche de la rue de Cugnaux dans les deux sens jusqu'à la rue Gazagne (cf diapo 23). Les automobilistes n'auraient donc plus eu la possibilité d'emprunter la rue de Cugnaux pour traverser le quartier et seuls les trajets des résidents de ces rues auraient été conservés. D'autre part, la rue Sainte-Lucie était également mise en sens unique, dans le sens Fer-à-Cheval vers rue des arcs-Saint-Cyprien, pour éviter le *shunt* par cette rue depuis la rue des Arcs Saint-Cyprien.

Toutefois, suite à vos remontées, et comme indiqué en préambule, nous avons tenu à entendre vos arguments et à vérifier une nouvelle fois les hypothèses des deux scénarios. En effet, le scénario 2 validé, s'il apaisait fortement la rue de Cugnaux, induisait des reports de flux importants sur le tronçon de la rue des Arcs-Saint-Cyprien allant du carrefour avec la rue Sainte-Lucie jusqu'à la rue de Cugnaux, devant le collège Clémence Isaure. Par ailleurs, nous avons également entendu les craintes des habitants de la rue Gazagne qui voyaient toute la future circulation de la rue de Cugnaux passer par leur rue, bien que n'induisant pas davantage de flux.

Ainsi, après une nouvelle étude, nous avons tout d'abord pris la décision de maintenir les allées Maurice Sarraut à double sens avec son aménagement actuel, la Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB), qui fonctionne très bien et qui permet notamment une réduction de la vitesse des véhicules en favorisant les déplacements des cyclistes. Nous avons également lancé le déploiement du stationnement résident dans les rues des secteurs Sarraut et Bénézet, qui sera mis en place d'ici le mois d'avril 2023. Et comme dit plus haut, nous avons lancé l'expérimentation d'une rue scolaire rue du Tchad qui vient interdire les circulations de véhicules sur les temps d'entrées et de sorties scolaires.

En complément, pour ce qui est des rues de Cugnaux, Gazagne, des Arcs-Saint-Cyprien et Sainte-Lucie, nous avons le plaisir de vous informer que le scénario finalement retenu semble répondre à la majorité de vos attentes et craintes. Il s'agit d'appliquer **le scénario 1**, présenté lors de la réunion publique de juin, qui propose une **mise en sens unique totale de la rue de Cugnaux** depuis les Arènes vers les allées Charles de Fitte. Ce scénario permettra l'aménagement d'une voie cyclable dans un sens, le renforcement de la sécurité aux abords de l'école Patte d'Oie et au passage à niveau, ainsi que la suppression complète du trafic de transit en direction du périphérique sur cet axe. Sachez que cette expérimentation sur la rue de Cugnaux n'aura pas d'impact sur le stationnement qui sera préservé sur cette voie.

Des éléments modérateurs de vitesse complémentaires à ceux existants (deux plateaux ralentisseurs, un feu piétons) sont à l'étude pour éviter des vitesses trop importantes sur cette ligne droite, et un aménagement viendra sécuriser davantage le carrefour avec **la rue Gazagne qui restera à double sens**. La **mise en sens unique de la rue Sainte-Lucie**, dans le sens du Fer-à-Cheval vers la rue de Cugnaux, permettra de réaliser un aménagement cyclable sur cette voie, de supprimer complètement le trafic de transit vers le pont Saint-Michel et donc d'apaiser cette voie, de sécuriser les abords du groupe scolaire Molière et de la crèche Sainte-Lucie, et enfin de simplifier le carrefour du Fer-à-Cheval. Nous vous rappelons que pour permettre la création d'une piste cyclable à double sens sur cette rue, 34 places de stationnement seront supprimées.

.../...

Ce scénario a un impact bien moindre concernant les reports de flux sur les voiries limitrophes, tout en apaisant sensiblement la rue de Cugnaux et la rue Gazagne. Les reports de flux sur les autres voies restent mesurés et dans des proportions bien moindres que ceux envisagés sur le scénario 2, notamment pour le tronçon de la rue des Arcs Saint-Cyprien à sens unique. L'ensemble de ces mesures aura un impact positif conséquent sur l'apaisement des rues de notre quartier concernées.

Concernant plus spécifiquement **la rue des Arcs-Saint-Cyprien**, qui ne faisait pas l'objet d'un projet d'aménagement spécifique ni de changement de sens de circulation lors de cette concertation, vous avez été nombreux à nous faire part de vos inquiétudes et à demander en complément de nouveaux aménagements pour apaiser la voie. Nous vous rappelons tout d'abord que cette rue est considérée comme apaisée aujourd'hui, avec un niveau de flux bien inférieur à ce que la voirie peut supporter, ce qui explique qu'elle n'ait pas été abordée lors de la concertation. Par ailleurs, cette voie permet la circulation de la ligne de bus n°13, dans les deux sens de circulation, entre la rue Sainte-Lucie et le boulevard Déodat de Séverac. Ces données sont importantes à connaître pour toute demande d'aménagement.

Ainsi, comme certains d'entre vous le demandaient, nous avons étudié des scénarios d'aménagement de cette rue. Voici ce qu'il en ressort : régler la rue des Arcs Saint-Cyprien en sens unique reviendrait à supprimer un sens de circulation pour les bus de la ligne 13, et donc à dissocier les itinéraires aller et retour de cette ligne, et à reporter le bus sur une autre voie non équipée ou non dimensionnée pour cela. Cela représenterait des inconvénients majeurs, aussi bien en termes d'impacts pour les usagers, qu'en termes de conditions d'organisation et de fonctionnement de la ligne de bus. La largeur actuelle de la chaussée ne permet pas non plus l'insertion d'une voie dédiée aux véhicules légers en sens unique et d'un couloir bus ouvert aux vélos dans l'autre sens, comme cela a pu être proposé. La création d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) n'est pas non plus envisageable, la largeur de la chaussée étant insuffisante, mais aussi du fait de la présence du stationnement longitudinal, qu'il faudrait supprimer complètement pour envisager cet aménagement. Par ailleurs, pour qu'une CVCB fonctionne, il faut qu'un phénomène de circulation pendulaire soit constaté, avec une période de circulation majoritaire dans un sens le matin, et dans l'autre sens le soir. Or, ce n'est pas le cas sur la rue des Arcs-Saint-Cyprien : les circulations sont constantes dans les deux sens le matin et le soir. De ce fait, la CVCB serait systématiquement utilisée sur toute sa largeur par les véhicules et ne bénéficierait pas aux cyclistes, n'atteignant pas son objectif.

Enfin, régler la rue des Arcs Saint-Cyprien en sens unique reporterait du trafic sur la rue de Cugnaux (fonctionnement en boucle) que l'on souhaite au contraire apaiser. Il faut bien garder en tête que les volumes de flux actuellement constatés sur les rues de Cugnaux et des Arcs Saint-Cyprien présentent une forte dissymétrie. La rue de Cugnaux accueille en effet trop de véhicules et a atteint les limites de sa capacité, tandis que le flux sur la rue des Arcs Saint-Cyprien présente des réserves de capacité importantes, y compris en heure de pointe. Le plan de circulation proposé ici vise à limiter les flux de transit au maximum, et à rééquilibrer au mieux les flux restants afin de permettre à la rue de Cugnaux d'être le support de circulations cyclables sécurisées et utiles à la vie de tous les habitants des rues proches. Les reports de trafic induits par le projet sur la rue des Arcs Saint-Cyprien restent limités et dans une gamme de trafic et de vitesse compatibles avec son statut de voie inter quartier. Toutefois, pour lutter contre les vitesses de circulation et pour sécuriser le trajet des écoliers et collégiens sur la rue, sachez que nous avons demandé un complément d'aménagements, de type ralentisseurs, passages piétons sécurisés ou tout autre aménagement utile, ainsi qu'une réflexion sur le réaménagement d'un parvis sécurisé sur le carrefour de la rue des Arcs-Saint-Cyprien et de la rue Sainte-Lucie.

Nous croyons avec conviction que l'ensemble des mesures envisagées permettront d'atteindre les objectifs d'apaisement du quartier et que les habitants des rues concernées ne remarqueront pas nécessairement un report de flux.

Ainsi, comme vous le constatez, quelle que soit la rue en question, nous avons tenu à choisir d'appliquer le scénario le plus favorable à tous. Nous avons conscience qu'il induira des changements d'habitudes au départ, qui peuvent être contraignantes, mais surtout nous pensons qu'il entraînera un réel apaisement de nos quartiers dont vous saurez tous bénéficier.

Comme convenu lors de la réunion de concertation, nous vous confirmons que ce plan de circulation sera **expérimenté à partir de la mi-janvier 2023**, pour une durée de 6 mois, et nous déciderons ensuite collectivement si nous pouvons pérenniser ou non ces changements de sens. Durant cette phase, des aménagements temporaires seront réalisés, tels que les marquages au sol pour sécuriser le passage des cyclistes.

Sachez par ailleurs que tout au long de l'expérimentation, une page internet sera créée sur la plateforme jeparticipe.metropole.toulouse.fr afin que vous puissiez vous exprimer sur ce projet, nous faire des retours sur le fonctionnement de ces aménagements, et retrouver toutes les informations concernant le nouveau plan de circulation. Pour précision, vous pourrez laisser vos commentaires sur cette plateforme à partir du mois de février en scannant le QR code ci-dessous :



QR Code permettant d'accéder directement à la page Internet dédiée

Enfin, afin de recueillir vos retours au fil de l'expérimentation, nous tenons également à ce que des réunions publiques de suivi et de synthèse soient organisées pendant et après l'expérimentation, pour que nous puissions évaluer collectivement l'impact de ce nouveau plan de circulation et décider s'il peut être pérennisé ou au contraire si nous devons le modifier. Ainsi, nous vous donnons rendez-vous dorénavant et déjà dans le courant du mois de mars 2023 pour un premier point d'étape, lors duquel nous ferons la restitution des premiers retours d'utilisateurs et d'habitants remontés sur la plateforme et où vous pourrez nous faire part en direct des vôtres. Afin de recevoir l'invitation à ces futures réunions, et considérant votre intérêt pour nos quartiers 2.1 et 2.3, nous vous rappelons que vous devez vous inscrire au fichier contact. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/> ou de scanner les QR ci-dessous et de suivre les instructions qui ne vous prendront que quelques minutes.

Restant à votre écoute et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Marine LEFEVRE



Maire de quartier 2.3



Jean-Paul BOUCHE



Maire de quartier 2.1